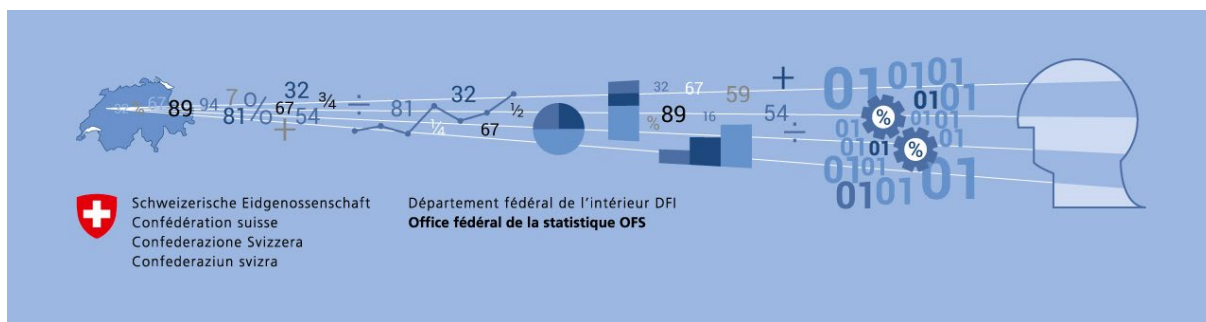




Communiqué de presse

Embargo: 23.12.2024, 8h30

16 Culture, médias, société de l'information, sport

Statistique suisse des monuments 2022

Près de 91 000 monuments protégés et 53 000 sites archéologiques en Suisse

La Suisse comptait en 2022 près de 91 000 monuments historiques protégés, 21% de plus qu'en 2016. Le nombre de sites archéologiques a augmenté de 27% à 53 000. La hausse de ces chiffres reflète la pression de la construction et les efforts accrus de sauvegarde du patrimoine bâti, mais aussi des changements de méthode de recensement. Au final, les monuments protégés représentent 5% du parc immobilier en Suisse, les zones protégées en archéologie 1,3% du territoire national. Ces résultats proviennent de la deuxième statistique suisse des monuments réalisée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) avec, pour la première fois, des données sur le financement.

Menée en 2023 auprès des cantons, la deuxième enquête nationale sur les monuments décrit la situation en 2022 et révèle les évolutions depuis la première enquête en 2018 sur l'année 2016. La statistique a trois sections: monuments historiques, archéologie et sites construits.

Augmentation des monuments recensés et protégés

En 2022, la Suisse comptait 303 482 monuments historiques recensés, soit des bâtiments, ponts, fontaines ou encore statues remarquables du point de vue historique, scientifique ou artistique et qui figurent dans les inventaires des cantons et des communes. Par rapport aux 271 527 monuments en 2016, on observe une hausse de 12%. Cette évolution peut être expliquée par des travaux de révision des inventaires, l'intégration de nouveaux types d'objets ou l'adaptation des dispositions légales.

Parmi ces objets recensés, 90 806 bénéficiaient d'une protection juridique, soit 30% des objets recensés. La hausse du nombre d'objets protégés observée (+21%) concerne surtout les objets d'importance locale (+31%), moins le patrimoine bâti d'importance régionale (+15%). Au final, les monuments protégés représentent environ 5% du parc immobilier. On compte également en Suisse 4 092 objets d'importance nationale, qui relèvent des monuments historiques et de l'archéologie.

Une archéologie très dynamique

Le nombre de sites archéologiques a aussi augmenté à 53 268 en 2022 (+27%). Parmi les sites archéologiques répertoriés, 12 651 bénéficient d'une protection légale, soit environ un quart. Les cantons définissent aussi des périmètres archéologiques, soit des zones présentant un potentiel archéologique. Leur nombre est passé à 17 304 (+71%). Leur surface totale a augmenté de 104%, pour atteindre 86 419 hectares. La part protégée de ces périmètres représente 51 668 ha, soit environ 1,3% du territoire suisse.

Ces augmentations sont liées à des découvertes archéologiques et des prospections systématiques dans des cantons, mais également au fort dynamisme de l'activité de construction et à la densification des zones urbaines.

7 500 sites construits protégés en Suisse

La protection des sites construits concerne des ensembles de bâtiments, rues, places, jardins, parcs et paysages culturels dont la qualité et les relations entre les éléments présentent une valeur patrimoniale et culturelle. Les dispositions en la matière relèvent en premier lieu des communes. En 2022, on comptait 7 502 sites construits protégés en Suisse, pour une surface totale de 44 835 hectares. Parmi ceux-ci, 1 265 sites construits figurent à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS).

Un financement principalement cantonal

En Suisse, les cantons assument le gros des dépenses dans le domaine du patrimoine bâti. En 2022, ils ont dépensé 74 millions de francs pour les monuments historiques, issus des budgets cantonaux (CHF 36 mios.) ainsi que de Swisslos et la Loterie Romande (CHF 38 mios.). Pour l'archéologie, les cantons ont dépensé près de 69 millions de francs, la majorité issue du budget cantonal (CHF 61,5 mios.) et le reste provenant de tiers (CHF 6,3 mios.) et des loteries (CHF 1,2 mio.).

La Confédération intervient à titre subsidiaire, via des contrats avec chaque canton (conventions-programmes) ou des aides ponctuelles (au cas par cas). En 2022, les contributions fédérales aux cantons en matière de monuments et d'archéologie s'élevaient à 26 millions de francs, la majorité (CHF 18 mios.) versée dans le cadre de conventions-programmes et 8 millions au cas par cas.

Statistique suisse des monuments

En Suisse, la protection des monuments historiques relève en premier lieu de la compétence des cantons. De ce fait, d'importantes différences dans les pratiques et les méthodes de comptage peuvent être observées. La statistique de l'OFS donne depuis 2018 une vue d'ensemble et, autant que possible, comparative du paysage des monuments en Suisse. Elle recense tous les monuments du pays, même ceux qui ne sont répertoriés ou protégés qu'au niveau communal. Le questionnaire d'enquête a été élaboré en collaboration avec les services spécialisés cantonaux. La deuxième enquête a eu lieu en 2023, sur l'année 2022. Il s'agit d'un relevé exhaustif auprès de tous les services cantonaux compétents. Certaines données sont des extrapolations ou des estimations. Les données financières ne concernent que la Confédération et les cantons. Les données ont été plausibilisées par l'OFS avec les cantons. On trouvera sur le portail statistique de l'OFS des explications méthodologiques détaillées et toutes les données chiffrées sous forme de tableaux.

Renseignements

Célestin Tamarcaz, OFS, Section Politique, culture, médias,

tél.: +41 58 463 61 58, e-mail: poku@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0483

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

L'Office fédéral de la culture (OFC) a reçu ce communiqué de presse deux jours ouvrables avant sa publication, en guise d'information préalable.